

AIDE AUX VACANCES

FORMULAIRE DE DEMANDE

à remplir en lettres majuscules


Ville de
NOUMÉA

L'aide aux vacances est d'un montant :

- 60 000 francs CFP par enfant et par année civile pour les demandes examinées en commission entre les mois de novembre et juin. Cette aide est délivrée en 2 versements de 30 000 francs CFP. Pour prétendre au second versement, le demandeur devra justifier de l'utilisation des aides précédemment accordées pour l'année en cours ;

- 30 000 francs CFP par enfant et par année civile pour les demandes examinées en commission entre les mois de juillet et octobre pour couvrir les vacances scolaires d'août, octobre et décembre.

JE SUIS



Je m'appelle _____

Je suis né(e) le _____

Je suis né(e) où _____

Je suis de nationalité _____

☐ Madame☐ Monsieur

DEMANDEUR

Mon numéro de téléphone _____

Mon email _____



PARENT 1

Ma situation professionnelle

☐ En activité☐ Recherche d'emploi☐ Au foyer

Nom de l'employeur/entreprise (1) _____

PARENT 2

☐ En activité☐ Recherche d'emploi☐ Au foyer

MON ADRESSE



J'habite où _____

Boite Postale _____

Je suis hébergé(e) ☐ Non ☐ Oui

Nom du logeur : _____

MA SITUATION FAMILIALE



Je suis :

☐ En couple☐ Marié(e)☐ Pacsé(e)☐ Séparé(e)☐ Divorcé(e)☐ Veuf(ve)☐ Autre :

MES ENFANTS A MA CHARGE

	Son NOM	Son Prénom	Il/elle est né(e) le	Type de garde (1) (si parents séparés)	Taux handicap	Boursier	Bon vacances CAFAT	Click & Mouv	Enfants concernés par la demande d'aide
	si oui cocher la rubrique concernée								
1						☐	☐	☐	☐
2						☐	☐	☐	☐
3						☐	☐	☐	☐
4						☐	☐	☐	☐
5						☐	☐	☐	☐

Observations éventuelles :

☐ Souhaite recevoir par email les informations relatives
aux activités proposées par le CCAS de Nouméa

Le ____ / ____ / ____



Je signe

(1) si plusieurs employeurs, indiquer le nom du principal employeur (pour lequel vous faites le plus d'heures). Cette information est demandée afin de vous orienter au mieux vers les organismes complémentaires à notre dispositif.

(2) exclusive ou alternée ou autres à préciser

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative de votre demande. Pour en savoir plus et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au CCAS, 20 rue Gallieni, Nouméa ou par e-mail à ccas.dpo@ville-noumea.nc

Les justificatifs sont à joindre au formulaire complété et signé

par mail à mairie.ccas@ville-noumea.nc

ou à l'accueil du CCAS, Annexe Gallieni 1, 20 rue Gallieni (PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES)

Documents obligatoires	
 ETAT CIVIL 	☐ Etat civil du demandeur et de sa famille (1ère demande ou changement de situation depuis la précédente demande) <i>livret de famille ou extrait d'acte de naissance carte nationale d'identité ou passeport certificat d'adoption ou justificatif de délégation d'autorité parentale</i> ☐ Nationalité du demandeur et de sa famille (1ère demande) <i>carte nationale d'identité ou passeport et carte de séjour et/ou autorisation de travail</i> ☐ Justificatif du mode de garde actuel de l'enfant concerné en cas de parents séparés <i>jugement du tribunal en cas de garde alternée, de délégation d'autorité parentale, placement attestation co-signée en cas de garde à l'amiable</i>
 RESSOURCES	En cas de vie maritale, fournir pour les deux parents de l'enfant concerné ou son représentant légal ☐ Avis d'imposition <i>- du 1er janvier au 31 août de l'année en cours : les avis d'imposition de l'année n -2 - du 1er septembre au 31 décembre : les avis d'imposition de l'année n -1 - en cas d'arrivée sur le territoire durant l'année de référence de l'avis d'imposition, fournir en plus les avis d'imposition de métropole ou du pays de provenance</i> ☐ Si changement de situation ou pour les non résidents fiscaux ou personnes exonérées de déclaration d'impôts en Nouvelle Calédonie <i>- transmettre les justificatifs correspondants selon la situation : attestation demandeur d'emploi, formation, 3 dernières fiches de paie</i> En cas de garde alternée ou exclusive, fournir pour le parent demandeur de l'enfant concerné ou son représentant légal ☐ Avis d'imposition <i>- du 1er janvier au 31 août de l'année en cours : les avis d'imposition de l'année n -2 - du 1er septembre au 31 décembre : les avis d'imposition de l'année n -1 - en cas d'arrivée sur le territoire durant l'année de référence de l'avis d'imposition, fournir en plus les avis d'imposition de métropole ou du pays de provenance</i> ☐ Si changement de situation ou pour les non résidents fiscaux ou personnes exonérées de déclaration d'impôts en Nouvelle Calédonie <i>- transmettre les justificatifs correspondants selon la situation : attestation demandeur d'emploi, formation, 3 dernières fiches de paie</i>
LOGEMENT 	☐ Justificatif de domicile du mois en cours <i>sont uniquement acceptées les factures EEC, CDE, quittances de loyer</i> ☐ Justificatif de domicile de plus de 6 mois
AUTRES 	☐ Attestation de bourse provinciale ☐ Carte CEJH pour les enfants porteurs de handicap ☐ Certificat de scolarité pour les enfants de moins de 5 ans ou de plus de 15 ans

Barèmes des plafonds de revenus * :	Ressources annuelles avant abattement et déduction :
Couple avec 1 ou 2 enfants Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	5 400 000 F
Couple ou famille monoparentale avec 3 enfants et plus Famille avec au moins un enfant porteur d'un handicap	6 300 000 F

Sont prises en compte :

- en cas de vie maritale, les ressources des deux parents de l'enfant concerné ;
- en cas de garde alternée, les ressources du parent demandeur de l'enfant concerné **;
- en cas de garde exclusive, les ressources du parent demandeur qui a la charge de l'enfant concerné **.

* Par ressources, on entend les traitements et salaires, les bénéfices non commerciaux, les pensions, retraites et rentes, les bénéfices industriels et commerciaux, les revenus fonciers, les revenus de source extérieure et les bénéfices agricoles.

** Si l'un ou les deux parents de l'enfant sont remariés, seules les ressources des parents de l'enfant concerné seront prises en compte et non celles des nouveaux époux.